



© SMVT - Davière - Saint Pardoux

## ZOOM SUR DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES : LES SITES NATURA 2000

Le réseau Européen Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour leur richesse biologique, la rareté et/ou la fragilité des espèces qui y habitent. Son objectif premier est de maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable la faune, la flore et les habitats considérés comme étant en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques (c'est-à-dire caractéristiques d'une zone géographique particulière). Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

La désignation des sites Natura 2000 par les États membres de l'Union Européenne s'appuie sur deux directives qui sont :

- la directive « **Oiseaux** »
- la directive « **Habitats, Faune, Flore** »

Ainsi, dès 1979, la directive « **Oiseaux** » prévoit la création de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** afin d'assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire.

En 1992, la directive « **Habitats-Faune-Flore** » prévoit la création de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** destinées à permettre la conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

**L'ensemble de ces différentes zones (ZPS + ZSC) forme le réseau Natura 2000.**

L'Union Européenne laisse aux États membres le choix de la procédure à mettre en œuvre pour faire vivre ce réseau. Ainsi, la France a opté pour la mise en place d'un système principalement basé sur le volontariat des acteurs locaux par le biais de la contractualisation. L'État français a privilégié cette voie contractuelle, sans pour autant exclure les autres moyens de protection (réglementaire, foncier, etc.) pour éviter toute détérioration de site, dont il porte la responsabilité au regard du droit européen.

Pour chaque site Natura 2000, un **Comité de Pilotage (Copil)** représentant l'ensemble des acteurs locaux élabore le **Document d'Objectifs (Docob)**, véritable plan de gestion



© ONEMA - Chabot



© SMVT - Écrevisse à pattes blanches



© ONEMA - Lamproie planer



© RICHIER - Loutre d'Europe

### INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochaines lettres, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

### POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

[WWW.SAGETHOUET.FR](http://WWW.SAGETHOUET.FR)

### Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
26 rue de la Grille  
79600 SAINT-LOUUP-LAMAIRÉ

05 49 64 85 98  
[sage.thouet@valleeduthouet.fr](mailto:sage.thouet@valleeduthouet.fr)

© Baudry - SMVT - Thouet amont

### Avec le concours de :

# la Lettre

Numéro 8 - Décembre 2016

## EDITO

L'année 2016 aura été une année riche pour l'élaboration du SAGE Thouet. D'un point de vue technique, ce fut d'abord la validation du diagnostic du SAGE. C'est une étape souvent longue et fastidieuse dans la recherche et le partage des données ; mais, pour autant, indispensable pour construire un socle solide afin de bâtir un SAGE aux enjeux et objectifs partagés.

D'un point de vue gouvernance, les travaux ont démarré avec une étude portant sur l'ensemble des structures publiques compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. En effet une évolution réglementaire se fera jour au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la nouvelle compétence obligatoire pour les collectivités : la GEMAPI. Il est essentiel que les élus s'emparent de cette question sur le territoire et, pour cela, l'échelle du bassin versant du Thouet est le bon périmètre pour cette discussion et cette réflexion.

Enfin, parce que l'élaboration d'un SAGE suppose d'actionner tous les leviers qui peuvent conduire à une amélioration qualitative et quantitative de l'eau sur notre bassin versant, la CLE du SAGE Thouet s'est penchée sur la question de l'assainissement. Formation des membres de la CLE, visite d'une station d'épuration... vous trouverez dans cette lettre de nombreuses informations sur la journée des membres de la CLE qui s'est tenue à Saint-Varent le 9 novembre 2016 et sur la thématique assainissement.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre et, puisque la période s'y prête, je vous présente, au nom des membres de la CLE et de l'équipe d'animation du SAGE Thouet, tous mes meilleurs vœux en ce début d'année 2017 !

Olivier CUBAUD,  
Président de la CLE du SAGE Thouet

2 UNE JOURNÉE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES DE LA CLE

3-4 L'ASSAINISSEMENT SUR LE BASSIN DU THOUET

5 ZOOM SUR DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES : LES SITES NATURA 2000

# UNE JOURNÉE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES DE LA CLE



© SMVT - Journée information SAGE Thouet

L'élaboration d'un SAGE amène les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) à s'emparer de nombreuses thématiques que peuvent être l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'aménagement du territoire, l'impact des activités socio-économiques, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, etc. Afin de s'approprier ces nombreux sujets, des journées de sensibilisation sont organisées pour permettre aux membres de la CLE d'échanger sur les enjeux du bassin.

En novembre 2015, une première journée d'information sur la thématique de la restauration des cours d'eau avait permis aux membres de la CLE d'échanger, en salle et lors de visites terrain, sur la gestion des milieux aquatiques, le fonctionnement des cours d'eau et l'approche réglementaire dans le cadre de travaux d'aménagement.

Pour donner suite à cette première rencontre, une nouvelle journée d'information et de visite s'est déroulée le mercredi 9 novembre 2016 sur la commune de Saint-Varent (79). Cette journée, organisée avec la Communauté de communes du Thouarsais et l'association Sèvre Environnement, a permis aux membres de la CLE d'aborder les sujets liés à l'assainissement.

**Le cycle domestique de l'eau, la réglementation, les principes de l'assainissement collectif et autonome ou encore les problématiques rencontrées sur le territoire** sont autant de thèmes qui ont ainsi pu être développés lors d'un premier contact en salle.

La journée s'est poursuivie par la **visite de la station d'épuration de Saint-Varent**. Les services de la Communauté de communes ont présenté aux participants le fonctionnement de cette station (filière eau : type boues activées / filière boues : stockage dans lits plantés de roseaux) mise en service en 2010 et d'une capacité de 2 500 équivalents habitants.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, de nouvelles journées d'information pourront être organisées afin de permettre aux membres de la CLE d'approfondir les thématiques rencontrées sur le bassin du Thouet.

© SMVT - Journée information SAGE Thouet



2



3



© SMVT

## L'ASSAINISSEMENT SUR LE BASSIN DU THOUET\*

### L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



© Darri - SMVT

En France, l'organisation des services de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales relève des communes et de leurs groupements. La collectivité peut soit assurer directement le service en régie, soit en confier la tâche à une compagnie privée spécialisée. Le contrôle sur les Services des Eaux est exercé a posteriori par l'Administration.

Sur le périmètre du SAGE, il existe 10 structures intercommunales et seulement quatre communes indépendantes qui gèrent l'assainissement collectif, soit **un parc de 137 stations d'épuration dont 119 rejetant directement dans les eaux superficielles du bassin du Thouet**.

La capacité totale de traitement des 137 stations d'épuration est de **270 159 équivalents habitants (EH)**. Les 119 stations rejetant dans les eaux superficielles et pouvant donc avoir un impact direct représentent une capacité de **263 144 EH**.

Le parc est principalement composé de stations de capacité inférieure à 1 000 EH. On notera tout de même la présence de **12 stations de plus de 2 000 EH** avec les plus importantes que sont celles de Bressuire, Parthenay et Thouars (60 000, 42 500 et 35 000 EH).

L'analyse faite lors de l'état initial du SAGE montre que sur les 119 stations rejetant directement dans les eaux superficielles, **67 ont plus de 20 ans, dont 45 plus de 30 ans**. Bien que pour certaines des travaux de remise à niveau aient pu être réalisés depuis leur mise en service, l'âge vieillissant du parc nécessite d'être vigilant au bon fonctionnement de ces installations.

À l'échelle du bassin du Thouet, les rendements épuratoires moyens sont plutôt bons avec des **ratios supérieurs à 85 %** pour les principaux paramètres concernant la qualité de l'eau (DBO5, DCO, MES\*\*). Les traitements de l'azote et du phosphore affichent également des rendements moyens élevés. À noter que ces derniers sont particulièrement élevés sur les stations à grande capacité ; les plus petites stations peuvent, quant à elles présenter des rendements un peu moins bons. Cependant ces plus petites installations n'ont pas vocation à traiter tous les paramètres (pour les stations de moins de 2 000 EH, peu sont dotées de traitements spécifiques à l'azote et phosphore).

Concernant le dimensionnement des ouvrages, on relèvera que certaines stations de moins de 2 000 EH fonctionnent avec des charges entrantes supérieures à leur capacité de traitement (17 en surcharge hydraulique et 4 en surcharge organique) et peuvent donc être émettrices de rejets impactant directement le milieu naturel.

\* : les données présentées sur l'assainissement collectif et non collectif sont issues de la base de données nationale (données de 2013) et de l'état initial du SAGE Thouet

\*\* : - **DBO5 / DCO** : Demande Biochimique après 5 jours/Chimique - en Oxygène. Indique la teneur en matières organiques dans l'eau

- **MES** : Matières En Suspension. Indique la teneur en particules fines dans l'eau, responsables de la turbidité et pouvant avoir des impacts néfastes sur la qualité de l'eau et les espèces aquatiques

Sur les 119 stations rejetant directement dans les eaux superficielles, **22 collectent les effluents à partir d'un réseau unitaire**, c'est-à-dire qui évacue dans un même collecteur les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. L'apport important d'eaux pluviales peut être à l'origine d'un dysfonctionnement de la station d'épuration. Les stations de plus grande capacité présentent toutes un réseau séparatif (distinction entre le collecteur des eaux domestiques de celui des eaux pluviales).

### L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En France, l'assainissement non collectif relève des communes et de leurs groupements. Sur le bassin du Thouet, **23 structures sont recensées comme gestionnaires de SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont 13 communes indépendantes. Ces SPANC ont pour missions le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ainsi que du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes.



© CC Thouarsais - Assainissement autonome



© SMVT - Station épuration Saint-Varent



Sur le bassin du Thouet, **22 845 dispositifs** ont été recensés (inventaire non exhaustif), dont **18 403 ont fait l'objet d'une visite de contrôle**. Parmi les installations contrôlées, 25% ont été classées en priorité 1, c'est-à-dire non conformes et induisant des risques pour la salubrité publique et/ou des risques de pollutions du milieu. Ces installations doivent faire l'objet de **travaux de régularisation dans un délai de 4 ans**.

Pour plus de détails sur l'assainissement du bassin du Thouet, vous pouvez télécharger l'état initial du SAGE ainsi que le rapport de l'étude sur l'assainissement et l'alimentation en eau potable sur le site internet : [www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr)

4